

# Annexe contractuelle



## Ananké Septembre 2023

Gan Patrimoine  
Évolution

Gan Patrimoine  
Stratégies

Patrimoine  
Stratégies Vie

Gan Patrimoine  
Capitalisation

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation d'une durée de 10 ans maximum, à compter du 8 septembre 2023, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Code ISIN : FR001400G5B4





## Sommaire

- Annexe à la notice d'information du contrat d'assurance vie Gan Patrimoine Évolution, aux conditions générales des contrats d'assurance vie Gan Patrimoine Stratégies et Patrimoine Stratégies Vie et aux conditions générales valant note d'information du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation ..... p. 1
- Fiche technique du support en unités de compte Ananké Septembre 2023 ..... p. 2
- Avertissement final ..... p. 4
- Document d'Informations Clés de Groupama Monétaire N, support de sortie à l'échéance de Ananké Septembre 2023..... p. 6
- Souscription au support Ananké Septembre 2023

# Annexe à la notice d'information du contrat d'assurance vie Gan Patrimoine Évolution, aux conditions générales des contrats d'assurance vie Gan Patrimoine Stratégies et Patrimoine Stratégies Vie et aux conditions générales valant note d'information du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation



Le support temporaire en unités de compte **Ananké Septembre 2023** est ajouté aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation.

Sa période de commercialisation est du 1<sup>er</sup> mai au 8 septembre 2023. Ananké Septembre 2023 est émis le 5 mai 2023. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 10 ans maximum, à compter du 8 septembre 2023.

Son échéance finale est le 7 octobre 2033.

Si à l'une des 4 dates d'observation biennale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 8 septembre 2023, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante définies dans la Fiche technique.

## Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Le support Ananké Septembre 2023 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 24 juin 2022), et ses suppléments du 27 juillet 2022, du 24 août 2022, du 19 octobre 2022, du 02 novembre 2022, du 17 novembre 2022, du 21 décembre 2022 et du 23 janvier 2023 qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange [www.bourse.lu/home](http://www.bourse.lu/home). Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 24/06/2022. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Titre de créance est coté sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (listing technique sur un marché réglementé qui ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité). Le produit fait l'objet de [Conditions Définitives](#), se rattachant au [Prospectus de base](#) en date du 24-06-2022 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg : [www.bourse.lu/home](http://www.bourse.lu/home) – ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Émetteur mises à jour.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Ananké Septembre 2023 est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).

- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance, feront l'objet d'une pénalité de 3,5% du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).**
- Ananké Septembre 2023 n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support Ananké Septembre 2023.
- À l'échéance (anticipée ou finale) d'Ananké Septembre 2023, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le support monétaire Groupama Monétaire N code ISIN FR0010693085 dont le Document d'informations Clés se trouve en page 6 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

## Épargne constituée sur Ananké Septembre 2023 dans le cadre de votre contrat

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Ananké Septembre 2023 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

### L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

**Pendant toute la durée de vie du support, la valeur de l'unité de compte Ananké Septembre 2023 est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.**

- L'Assureur recommande Ananké Septembre 2023 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation.
- **Ananké Septembre 2023 s'adresse aux investisseurs recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions de la zone euro en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Ce risque existe à l'échéance finale ou en cas de désinvestissement avant l'échéance (anticipée ou finale) suite à un rachat, un arbitrage ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie (puisque la valeur de l'unité de compte dépend des conditions de marché).**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Ananké Septembre 2023 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.

Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.



## Fiche technique du support en unités de compte Ananké Septembre 2023

- **Instrument financier :** Titre de créance de droit français exempté de prospectus présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
- **Émetteur :** Morgan Stanley Finance LLC (A- (S&P), A1 (Moody's), A+ (Fitch)). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Morgan Stanley, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
- **Garant de la formule :** Morgan Stanley (A- (S&P), A1 (Moody's), A+ (Fitch)). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Morgan Stanley, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
- **Code ISIN :** FR001400G5B4
- **Devise :** EUR
- **Sous-jacent :** Indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR (code Bloomberg : MXEMSL5 Index), calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an, ce qui résulte donc en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.**
- **Cotation :** Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Valorisation :** Hebdomadaire, le vendredi.
- **Double valorisation :** Morgan Stanley Finance LLC désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Refinitiv) afin que ce dernier fournisse une valorisation indicative. Morgan Stanley Finance LLC décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle a minima.
- **Marché secondaire :** Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1% (différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne dépassera pas 1% sur le marché secondaire). Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.
- **Commissions de distribution :** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- **Montant maximum de l'émission :** 30 millions d'euros.
- **Valeur nominale :** 1 000 euros.
- **Garantie du capital :** Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.
- **Période de commercialisation :** Du 1<sup>er</sup> mai au 8 septembre 2023.
- **Prix de souscription<sup>(2)</sup> :** Il progressera de façon constante, de 995,90 euros le 5 mai 2023 à 1 000 euros le 8 septembre 2023.
- **Date d'émission du support :** 5 mai 2023.
- **Date d'observation initiale de l'Indice :** 8 septembre 2023.
- **Dates d'observation biennale du niveau de l'Indice :** 2 septembre 2025 (année 2), 1<sup>er</sup> septembre 2027 (année 4), 31 août 2029 (année 6), 2 septembre 2031 (année 8).
- **Dates d'échéance anticipée :** 2 octobre 2025 (année 2), 1<sup>er</sup> octobre 2027 (année 4), 1<sup>er</sup> octobre 2029 (année 6), 1<sup>er</sup> octobre 2031 (année 8).
- **Date d'observation finale de l'Indice :** 1<sup>er</sup> septembre 2033.
- **Date d'échéance finale :** 7 octobre 2033.
- **Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée :** Si à l'une des 4 dates d'observation biennale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 8 septembre 2023, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 11% brut<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date d'observation initiale.
- **Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale :** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :
  - 210% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
  - ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
  - ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

(1) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 8 septembre 2023, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. (2) Prix de souscription : 99,59% (le 5 mai 2023), 99,61% (du 5 mai au 12 mai 2023), 99,64% (du 12 mai au 22 mai 2023), 99,66% (du 22 mai au 26 mai 2023), 99,68% (du 26 mai au 2 juin 2023), 99,70% (du 2 juin au 9 juin 2023), 99,73% (du 9 juin au 16 juin 2023), 99,75% (du 16 juin au 23 juin 2023), 99,77% (du 23 juin au 30 juin 2023), 99,79% (30 juin au 7 juillet 2023), 99,83% (7 juillet au 17 juillet 2023), 99,84% (du 17 juillet au 21 juillet 2023), 99,86% (du 21 juillet au 28 juillet 2023), 99,89% (du 28 juillet au 4 août 2023), 99,91% (du 4 août au 11 août 2023), 99,93% (du 11 août au 18 août 2023), 99,95% (du 18 août au 25 août 2023), 99,98% (du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023) et 100% (du 1<sup>er</sup> septembre au 8 septembre 2023).

### + Avantages

- **Un gain de 11 % brut<sup>(1)</sup> par année écoulée** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation biennale<sup>(4)</sup> en années 2, 4, 6 ou 8 ou à la date d'observation finale<sup>(5)</sup> en année 10.
- **Une échéance anticipée automatique** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation biennale<sup>(4)</sup> années 2, 4, 6 ou 8.
- **Effet mémoire** : si les conditions de versement du gain de 11 % brut<sup>(1)</sup> par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- **Un remboursement du capital à l'échéance finale<sup>(3)</sup> dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(4)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse<sup>(2)</sup> de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.**

### - Inconvénients

- **Un gain plafonné à 11 % brut<sup>(1)</sup> par année écoulée**, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Le rendement de Ananké Septembre 2023 à l'échéance finale<sup>(4)</sup> est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de - 40 %.**
- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5 % par an.** Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- **Les gains annuels conditionnels et profitant de l'effet mémoire ne sont pas capitalisés.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 2 à 10 ans.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - en cas de sortie anticipée<sup>(5)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale<sup>(3)</sup> ;
  - à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, si à la date d'observation finale<sup>(4)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(2)</sup> de plus de 40 % par rapport à son niveau initial ;
  - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs<sup>(6)</sup> sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission. Ces risques sont notamment :

**Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance :** l'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale<sup>(3)</sup> :

- lors de toute sortie anticipée<sup>(5)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, si l'Indice, à la date d'observation finale<sup>(4)</sup>, est en baisse<sup>(2)</sup> de plus de 40 % par rapport à son niveau initial ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

**Risque de contrepartie :** l'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 4 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument

financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des titres de créance émis par l'Émetteur.

**Risque de marché :** Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque de réinvestissement :** L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Dans certaines conditions, un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (5 mai 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,9 % annuel.

(2) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (8 septembre 2023), et son niveau à la date d'observation finale (1<sup>er</sup> septembre 2033), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(3) La date d'échéance finale est le 7 octobre 2033.

(4) Les dates d'observation biennale sont : 2 septembre 2025 (année 2), 1<sup>er</sup> septembre 2027 (année 4), 31 août 2029 (année 6), 2 septembre 2031 (année 8) et la date d'observation finale est le 1<sup>er</sup> septembre 2033.

(5) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(6) L'investisseur correspond à l'Assuré souscripteur.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 7 octobre 2033, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie, mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



## Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

**Disponibilité de la documentation du support** – Le support Ananké Septembre 2023 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 24 juin 2022), et ses suppléments du 27 juillet 2022, du 24 août 2022, du 19 octobre 2022, du 2 novembre 2022, du 17 novembre 2022, du 21 décembre 2022 et du 23 janvier 2023 qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange [www.bourse.lu/home](http://www.bourse.lu/home). Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 24/06/2022. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Titre de créance est coté sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (listing technique sur un marché réglementé qui ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité). Le produit fait l'objet de Conditions Définitives, se rattachant au Prospectus de base en date du 24-06-2022 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg : [www.bourse.lu/home](http://www.bourse.lu/home) - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Émetteur mises à jour.

**Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation** – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée** – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

**Restrictions générales de vente** – Les conditions de vente définies dans le présent document ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite. Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** – L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Morgan Stanley Finance LLC n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marché** – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

**Rachat par Morgan Stanley & Co International Plc ou dénouement anticipé du support** – Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co International Plc prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Morgan Stanley Finance LLC est le fournisseur de liquidité de ce support. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Morgan Stanley Finance LLC peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co International Plc liés à ce rachat. Morgan Stanley Finance LLC et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

**Avertissement relatif à l'Indice** – MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR®. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. (« MSCI »). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, évalués, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Le Prospectus contient une description plus détaillée de la relation limitée entre MSCI et Morgan Stanley et des titres financiers connexes. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parraîner, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'Indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant. Morgan Stanley n'est pas responsable de la création de l'indice sous-jacent ou de la sélection des composants de l'indice sous-jacent, ni du contrôle de la conformité de l'indice sous-jacent avec sa méthodologie. Morgan Stanley n'a pas structuré le produit (ce qui inclut, l'indice sous-jacent et/ou les composants de l'indice sous-jacent) pour répondre à des exigences légales, réglementaires ou autres en ce qui concerne les objectifs, mesures ou critères de durabilité ou environnementaux. Morgan Stanley ne fait aucune déclaration quant à l'efficacité de l'indice sous-jacent pour obtenir un impact positif par référence à des critères ou mesures de durabilité ou environnementaux.

**Conflits d'intérêts** – Morgan Stanley Finance LLC ou des filiales du groupe Morgan Stanley, et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, Indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, Indice ou marché mentionné dans ce document.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** – Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont offerts exclusivement en dehors des

États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

- **Caractère promotionnel de ce document** – le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche. Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

## GROUPAMA MONETAIRE - N

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

|                    |                        |                                |                                       |
|--------------------|------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| Libellé du produit | GROUPAMA MONETAIRE - N | Autorité compétente            | AMF (Autorité des Marchés Financiers) |
| Code ISIN          | FR0010693085           | Date de production du document | 30 déc. 2022                          |
| Devise             | EUR (€)                |                                |                                       |

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Concepteur du KID PRIIPS | GROUPAMA ASSET MANAGEMENT   |
| Adresse du concepteur    | 25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris                                      |
| Site internet            | <a href="https://www.groupama-am.com/fr/">https://www.groupama-am.com/fr/</a> |
| Contact                  | Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations                    |

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

#### OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé monétaire standard.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

**SOUSCRIPTEURS** : Tous souscripteurs

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

|                      |  | 3 mois     |
|----------------------|--|------------|
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9 936,53 € |
|                      | Rendement annuel moyen                                   | -0,64 %    |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9 936,53 € |
|                      | Rendement annuel moyen                                   | -0,64 %    |
| Scénario modéré      | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9 949,21 € |
|                      | Rendement annuel moyen                                   | -0,51 %    |
| Scénario favorable   | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9 968,77 € |
|                      | Rendement annuel moyen                                   | -0,31 %    |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 3 mois en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

### QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

|                                       |  | 3 mois  |
|---------------------------------------|--|---------|
| Coûts totaux                          |  | 52,21 € |
| Réduction annuelle du rendement (RIY) |  | 0,52 %  |

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

|                   |  |   | Si vous sortez après une période de 3 mois |  |
|-------------------|--|---|--|--|
| Coûts ponctuels   | Coûts d'entrée                           | 0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 50 €                                       | Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.   |
|                   | Coûts de sortie                          | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.   | 0 €  | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.   |
| Coûts récurrents  | Autres coûts récurrents                  | 0,08 % de la valeur de votre investissement par an.   | 2,1 €                                      | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.  |
|                   | Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.                  | 0,125 €                                    | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit. |
| Coûts accessoires | Commission liée aux résultats            | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | 0 €  | L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.  |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Période de détention recommandée | 3 mois |
|----------------------------------|--------|

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)
- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693085/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693085/(tab)/publication). Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail [serviceclient@groupama-am.fr](mailto:serviceclient@groupama-am.fr).

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693085/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693085/(tab)/publication).



#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société Anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694  
APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
[contact@ganpatrimoine.fr](mailto:contact@ganpatrimoine.fr) – [www.ganpatrimoine.fr](http://www.ganpatrimoine.fr)

#### **Groupama Gan Vie**

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine  
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des  
contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés  
par Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital  
de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris  
APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

**Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat  
d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**  
Société française pour favoriser la Prévoyance  
et l'Épargne - Société Anonyme au capital  
de 460 000 euros (entièrement versé)  
457 504 702 RCS Lille - APE : 6511Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022  
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances  
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel  
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest  
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE  
Groupama

**Affaire nouvelle / Versement libre**
 **Arbitrage**
 **Réemploi**

N° GRC  N° de contrat

**Gan Patrimoine Stratégies**
 **Patrimoine Stratégies Vie**
 **Gan Patrimoine Évolution**
 **Gan Patrimoine Capitalisation**

## Je (nous) soussigné(s)

Nom  Prénom   
 En cas de co-adhésion/co-souscription  
 Nom  Prénom

demeurant : N° ..... Rue .....  
 Code postal ..... Ville .....  
 Téléphone fixe ..... Portable ..... Email .....

**reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la présente brochure comprenant :  
 l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Ananké Septembre 2023,  
 le Document d'Informations Clés, ainsi que la plaquette de ce support.**

**ANANKÉ SEPTEMBRE 2023** est un support temporaire en unités de compte disponible à la souscription du 1<sup>er</sup> mai au 8 septembre 2023. Sa valeur finale est liée aux évolutions du MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR, Indice composé d'un panier de 30 entreprises issues de l'Union économique et monétaire européenne.

- Ananké Septembre 2023, dont la durée est de 10 ans maximum, peut prendre fin par anticipation en année 2, 4, 6 ou 8, si à l'une des dates d'observation biennale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 8 septembre 2023.** La valeur finale du support est alors égale à 100 % brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 11 % brut<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis sa date d'observation initiale.
- Si Ananké Septembre 2023 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur est alors égale à :**
  - 210 % brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
  - ou 100 % brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial ;
  - ou 100 % brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

Ci-dessous le tableau des gains bruts<sup>(1)</sup>, des Taux de Rendement Actuariels bruts<sup>(1)</sup> et des Taux de Rendement Actuariels nets de frais de gestion du contrat en fonction du scénario à l'échéance du support en unités de compte Ananké Septembre 2023 :

| Année d'échéance du support | Gains bruts <sup>(1)</sup> | Taux de Rendement Actuariel brut <sup>(1)</sup> | Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Evolution) | Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation) | Année d'échéance du support          | Gains bruts <sup>(1)</sup> | Taux de Rendement Actuariel brut <sup>(1)</sup> | Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Evolution) | Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation) |
|-----------------------------|----------------------------|---|--|---|--------------------------------------|----------------------------|---|--|---|
| 2                           | 22,00%                     | 10,10%  | 9,04%  | 9,11%   | 10 (stabilité ou hausse de l'Indice) | 110,00 %                   | 7,63 %  | 6,60 %   | 6,66 %  |
| 4                           | 44,00%                     | 9,38%   | 8,33%  | 8,40%   | 10 (baisse finale de l'Indice ≤ 40%) | 0,00 %                     | 0,00 %  | -0,96 %  | -0,90 %   |
| 6                           | 66,00%                     | 8,71%   | 7,67%  | 7,74%   | 10 (baisse finale de l'Indice > 40%) | -50,00 %                   | -6,65 %   | -7,55 %  | -7,49 %   |
| 8                           | 88,00%                     | 8,14%   | 7,10%  | 7,17%   |                                      |                            |   |  |   |

**Pour nous assurer de votre bonne compréhension de ce support, veuillez répondre à ce questionnaire qui est un élément essentiel à la constitution de votre dossier :**

- Quelle est la durée maximale du support ?
  1 an
  5 ans
  10 ans
- En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains annuels sont acquis ?
  3
  6
  9
- Sur quel Indice repose le support ?
  CAC 40®
  MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR
  S&P 500®
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire ?
  oui
  non
- Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital sur le support ?
  oui
  non
- Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ?
  oui
  non
- Le gain annuel potentiel de 11 % est-il ?
  brut
  net de frais sur versement, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvement sociaux.

## Je certifie avoir été informé :

- que l'Assureur recommande Ananké Septembre 2023 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;**
- qu'en cas de sortie<sup>(2)</sup> (rachat, arbitrage ou décès dans le cas des contrats d'assurance vie) avant l'échéance anticipée ou finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 10 ans (si l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial), il existe un risque de perte partielle ou totale en capital ;**
- que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 11 % brut<sup>(1)</sup> par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.**

À :  Le :

Signature du Souscripteur/Assuré  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (8 septembre 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2023.

(2) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société Anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694  
APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
[contact@ganpatrimoine.fr](mailto:contact@ganpatrimoine.fr) – [www.ganpatrimoine.fr](http://www.ganpatrimoine.fr)

#### **Groupama Gan Vie**

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine  
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des  
contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés  
par Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital  
de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris  
APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

**Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat  
d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**  
Société française pour favoriser la Prévoyance  
et l'Épargne - Société Anonyme au capital  
de 460 000 euros (entièrement versé)  
457 504 702 RCS Lille - APE : 6511Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022  
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances  
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel  
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest  
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE  
Groupama

**Affaire nouvelle / Versement libre**
 **Arbitrage**
 **Réemploi**

**N° GRC** 
**N° de contrat**

**Gan Patrimoine Stratégies**
 **Patrimoine Stratégies Vie**
 **Gan Patrimoine Évolution**
 **Gan Patrimoine Capitalisation**

**Je (nous) soussigné(s)**

Nom  Prénom   
 En cas de co-adhésion/co-souscription  
 Nom  Prénom

demeurant : N° ..... Rue .....  
 Code postal ..... Ville .....  
 Téléphone fixe ..... Portable ..... Email .....

**reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la présente brochure comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Ananké Septembre 2023, le Document d'Informations Clés, ainsi que la plaquette de ce support.**

**ANANKÉ SEPTEMBRE 2023** est un support temporaire en unités de compte disponible à la souscription du 1<sup>er</sup> mai au 8 septembre 2023. Sa valeur finale est liée aux évolutions du MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR, Indice composé d'un panier de 30 entreprises issues de l'Union économique et monétaire européenne.

- **Ananké Septembre 2023, dont la durée est de 10 ans maximum, peut prendre fin par anticipation en année 2, 4, 6 ou 8, si à l'une des dates d'observation biennale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 8 septembre 2023.** La valeur finale du support est alors égale à 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 11% brut<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis sa date d'observation initiale.
- **Si Ananké Septembre 2023 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur est alors égale à :**
  - 210% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
  - ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
  - ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

Ci-dessous le tableau des gains bruts<sup>(1)</sup>, des Taux de Rendement Actuariels bruts<sup>(1)</sup> et des Taux de Rendement Actuariels nets de frais de gestion du contrat en fonction du scénario à l'échéance du support en unités de compte Ananké Septembre 2023 :

| Année d'échéance du support | Gains bruts <sup>(1)</sup> | Taux de Rendement Actuariel brut <sup>(1)</sup> | Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Evolution) | Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation) | Année d'échéance du support          | Gains bruts <sup>(1)</sup> | Taux de Rendement Actuariel brut <sup>(1)</sup> | Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Evolution) | Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation) |
|-----------------------------|----------------------------|---|--|---|--------------------------------------|----------------------------|---|--|---|
| 2                           | 22,00%                     | 10,10%  | 9,04%  | 9,11%   | 10 (stabilité ou hausse de l'Indice) | 110,00%                    | 7,63%   | 6,60%  | 6,66%   |
| 4                           | 44,00%                     | 9,38%   | 8,33%  | 8,40%   | 10 (baisse finale de l'Indice ≤ 40%) | 0,00%                      | 0,00%   | -0,96%   | -0,90%  |
| 6                           | 66,00%                     | 8,71%   | 7,67%  | 7,74%   | 10 (baisse finale de l'Indice > 40%) | -50,00%                    | -6,65%  | -7,55%   | -7,49%  |
| 8                           | 88,00%                     | 8,14%   | 7,10%  | 7,17%   |                                      |                            |   |  |   |

**Pour nous assurer de votre bonne compréhension de ce support, veuillez répondre à ce questionnaire qui est un élément essentiel à la constitution de votre dossier :**

- Quelle est la durée maximale du support ?  1 an  5 ans  10 ans
- En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains annuels sont acquis ?  3  6  9
- Sur quel Indice repose le support ?  CAC 40®  MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR  S&P 500®
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire ?  oui  non
- Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital sur le support ?  oui  non
- Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ?  oui  non
- Le gain annuel potentiel de 11% est-il ?  brut  net de frais sur versement, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvement sociaux.

**Je certifie avoir été informé :**

- que l'Assureur recommande Ananké Septembre 2023 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;
- qu'en cas de sortie<sup>(2)</sup> (rachat, arbitrage ou décès dans le cas des contrats d'assurance vie) avant l'échéance anticipée ou finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 10 ans (si l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial), il existe un risque de perte partielle ou totale en capital ;
- que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 11% brut<sup>(1)</sup> par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À :  Le :

**Signature du Souscripteur/Assuré** précédée de la mention « Lu et approuvé »
  **Signature du co-Souscripteur/co-Assuré** précédée de la mention « Lu et approuvé »
  **Signature du Conseiller**

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (8 septembre 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2023.

(2) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société Anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694  
APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
[contact@ganpatrimoine.fr](mailto:contact@ganpatrimoine.fr) – [www.ganpatrimoine.fr](http://www.ganpatrimoine.fr)

#### **Groupama Gan Vie**

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine  
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des  
contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés  
par Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital  
de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris  
APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

**Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat  
d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**  
Société française pour favoriser la Prévoyance  
et l'Épargne - Société Anonyme au capital  
de 460 000 euros (entièrement versé)  
457 504 702 RCS Lille - APE : 6511Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022  
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances  
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel  
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest  
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE  
Groupama